

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1899

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. MGHINIA imane
Ophtalmologiste
Résidence Arrayane 1
Bd Med Zafaf, 2ème étage, Anassi,
Casablanca Tél. 05 22 20 45 45

Date de consultation : 01/01/2013

Nom et prénom du malade : ACHORZYAD KEBSIRA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/01/23	Cx	F	300	Dr. MGHINIA Imane Ophtalmologiste Résidence Arayaane 1, Bd. Med. Zaffaf, 2ème étage, Anass, Casablanca, Maroc, +212 524 096 096

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ARIANE Gr. 1 Rés. Anass Sidi Bernoussi Casablanca	02/01/23	3204 v

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

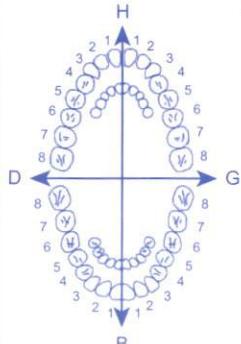
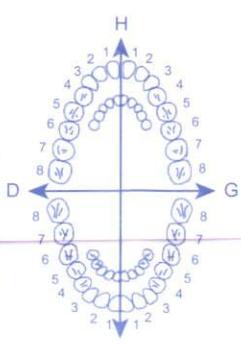
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE MOUSSAOUI Opticien Optométriste BD E. Blida 106, N° 7 Hyt. Mohammedi-Casablanca +212 524 98 50 11 10 00 97 85	02/01/23					300,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	
	35533411		11433553	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. MGHINIA Imane

Spécialiste en maladies et chirurgie des yeux

Adultes et Enfants

- Membre de la société française d'Ophtalmologie
- Diplômée de la faculté de médecine de Casablanca
- Ancien médecin à l'Hôpital 20 Août de Casablanca
- Chirurgie: de la cataracte, du glaucome, des paupières et des voies lacrymales.
- Contactologie - Strabologie - Chirurgie réfractive
- Laser - Angiographie - OCT



الدكتورة مغينية إيمان
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
للكبار والأطفال

- عضو في الجمعية الفرنسية لطب و جراحة العيون
- خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
- طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي 20 غشت بالدار البيضاء
- جراحة: الجلاة بالصدى، إرتفاع ضغط العين الجفون و مسالك الصدمة
- العدسات اللاصقة، الحول، تصحيح النظر
- العلاج بالليزر، أمراض و تصوير أوعية الشبكية



Casablanca, le

02 janvier 2023



Mme ACHORZYAD KEBIRA

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
PHOTOCHROMIQUES TEINTES Antireflets

VL : OD = + 1.25 (- 1.50 à 75°)

OG = + 0.75 (- 1.00 à 100°)

*OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
Bd. E. Bloc 106, N° 2
Haut-Mohammedia Casablanca*

*Haut-Mohammedia Casablanca
Bd. E. Bloc 106, N° 2
Haut-Mohammedia Casablanca*

*PHARMACIE ANASSI
1 G. CHP. ABIB Lotfi Anassi
Sidi Bernoussi 2 Casablanca
Tél. : 05 22 74 79 96*

Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 3.00



THEALOSE COLLYRE

1 goutte 4*/j , dans les deux yeux, pendant 3 Mois

*Dr. MGHINIA Imane
Ophtalmologiste
Résidence Arrayane 2, Bd. Med
Zafaf Etg 2 Anassi Casablanca
Tél: 05.22.74.79.96*

STERDEX PD

1 app par jour le soir, dans les deux yeux, pendant 10 jours

XAILIN WASH

1 lav x 2 / jr , dans les deux yeux, pendant 3 Mois

إقامة الريان 2، شارع محمد الزفزاف الطابق الثاني، أناسي - الدار البيضاء (أمام وكالة اتصالات المغرب التلفيزيوني)
Résidence Arrayane 2, bd Med zafaf 2ème étage Anassi - Casablanca (en face Maroc Télécom Anassi)

05 22 74 79 96

dr.mghinia81@gmail.com

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

Bloc Kodia 106 Bd. E N° 7 Bis,

El Hay Mohammedi - Casa

Tél : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

Patente : 32825428



نظارات مساوي

لخواصي في النظارات البصرية

بلوك الكدية 106 - الحي المحمدى E

الرقم 7 مكرر - الحي المحمدى

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

الباتننا : 32825428

MOUSSAOUI Abdssamad

INPE:095012357

CC 4017

Ordonnance de M. le Docteur : MGHINIA Imune

N° de nomenciatuure

Correspondant à la prescription

LOIN	O.D : +1,25 (-1,50 à 75°) O.G : +0,75 (-1,00 à 100°)	PRES	O.D : 3 Add: +3,00 DOL O.G :
------	---	------	---------------------------------

FOURNITURE

Monture : Optique plastique (V2)

100,00

* Optique plastique (V2)

100,00

Verres : Verres minces AR phys (V2)

120,00

* Verres minces Amincis AR (VP)

80,00

Etuis :

Total :

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
BLOK KODIA 106
El Hay Mohammedi-Casablanca

300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de 300 مilles دينار

Casablanca, le 05/01/2023

M. ou Mme : ACHORZYAD KEBIRA